

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 Quorum : 18

Présents : 25

Ayant donné un Pouvoir : 06

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 31

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 16**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

19/07/2023

25 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes HERAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : /. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

06 Pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à Mme HERRAULT Françoise, Mme LABBAY Catherine à M. REVEL Daniel, M. LARDE Alain à Mme VERRIER Muriel, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, M. PEYSSONNERIE Daniel à Mme FERRARI Myriam, Mme YACONO Céline à M. BERTHOLLIER Christian.

04 Absents : MM. BILLON Pierre, CORMIER Philippe, PICHE Barthélémy, DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre.

OBJET : DEPLOIEMENT DES ACTIONS DU PROGRAMME AVELO 2 PORTE PAR LE SMAPS SUR LE TERRITOIRE DE LA CC VAL GUIERS ;

Le Président rappelle que le Bureau Syndical du syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS) a délibéré le 1^{er} juin 2021 pour candidater au programme Avelo2 de l'Ademe (Agence de la Transition Ecologique), dans l'objectif de mettre en œuvre la politique cyclable du territoire de l'Avant-Pays Savoyard et de soutenir le développement de la pratique du vélo du quotidien. Pour rappel, cet engagement fait suite à l'adoption en 2021 du schéma directeur cyclable de l'Avant-Pays Savoyard, co-signé par les trois communautés de communes du Lac d'Aiguebelette, Val Guiers et de Yenne. Ce schéma identifie et oriente les aménagements cyclables structurants à opérer sur le territoire.

Il est rappelé que le programme d'actions envisagé dans le programme Avelo2 a été validé dans le cadre du comité de pilotage Mobilités du SMAPS, composé des Vice-Présidents Mobilité de chaque EPCI, et validé en Bureau syndical à l'occasion du dépôt de la candidature. Son ambition est de permettre de développer le « Réflex'vélo » sur le territoire et d'augmenter la part modale du vélo du quotidien de 2 à 4%, en ciblant tous les publics, et notamment les jeunes et les déplacements de moins de 5 km. Les actions de ce programme répondent à 4 axes stratégiques :

- ✓ **Axe 1 - Etudes : La réalisation d'études** pré-opérationnelles pour des itinéraires sécurisés en modes doux, l'accompagnement de plans de mobilités actives de quatre bourgs-centres (Pont de Beauvoisin, S^t Genix-les-Villages, Novalaise et Yenne), et l'expérimentation d'aménagement tactiques.
- ✓ **Axe 2 - Services : Le lancement de nouveaux services vélo**, particulièrement l'acquisition d'une flotte de Vélos à Assistance Electrique et le déploiement de campagnes de mise à disposition aux habitants des trois communautés de communes de l'Avant-Pays Savoyard.
- ✓ **Axe 3 - Le déploiement d'animations, actions de sensibilisation et communication** pour développer la culture vélo sur le territoire et auprès de tous les publics.
- ✓ **Axe 4 - Ingénierie territoriale : L'embauche d'un chargé de mission dédié** aux mobilités actives et particulièrement au vélo, pour l'appui à la dynamique d'animation et d'ingénierie territoriale.

Voici le coût global pour la mise en place du programme Avelo2 pour la période du 1^{er} mars 2022 au 31 juin 2024 pour les actions portant sur le territoire de l'Avant-Pays Savoyard, dont la répartition et le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant en Euros	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Axe 1 : Etudes	144 942	Ademe	152 970
Réalisation d'études pré-opérationnelles	75 000	CTS – Département de la Savoie	23 000
Plan mobilités actives (4 bourgs-centres)	29 952	LEADER	69 475
Démarche d'expérimentation "Chaussidou » voie centrale banalisée	34 230	Autofinancement Communautés de communes	56 167
Suivis opérationnels d'aménagements	5 760	Autofinancement Commune Saint-Jean de Chevelu (étude)	9 000
Axe 2 - Services	74 039	Autofinancement Commune Yenne (étude)	9 000
Acquisition du parc de Vélos	40 220	Autofinancement CC Lac Aiguebelette (étude)	10 000
Mise en place du service, gestion, compris entretien	33 819	Autofinancement CC Val Guiers (étude)	9 500
Axe 3 – Animation et communication	61 881		
Accompagnement mobilité zone de la Baronnie	7 782		

Ateliers sensibilisation / information	8 484		
Actions Défis des Ecoles	37 176		
Guide Réflex Vélo	5 832		
Ateliers Vélos-Seniors	2 607		
Axe 4 – Ingénierie Territoriale (0.5 ETP)	58 250		
TOTAL (TTC)	339 112 €	TOTAL (TTC)	339 112 €

L'autofinancement par les trois communautés de communes a été estimé et réparti comme suit (hors co-financement pour la réalisation d'études pré-opérationnelles) :

CC de Yenne	18 722,40	
CC Lac d'Aiguebelette	18 722,40	
CC Val Guiers	18 722,40	
	56 167,20	euros TTC

Il est proposé que la CC Val Guiers signe une convention avec le SMAPS pour encadrer les opérations et liens administratifs dans le cadre de ce programme.

Il est proposé que la CC Val Guiers s'engage à co-financer la part lui incombant dans la réalisation du projet (hors action d'étude pré-opérationnelle qui justifie d'un co-financement distinct). La participation financière de la CC Val Guiers au profit du SMAPS s'élèvera à 18 722,40 € TTC dont 0,00 € en 2022, 14 510,00 € en 2023 (dont 3 000,00€ de base forfaitaire et le solde au prorata des actions réalisées en 2022 et 2023) et le solde en 2024 au prorata et justificatifs des dépenses engagées.

Le Président rappelle que la mise en œuvre opérationnelle de ce programme à l'échelle du territoire de la CC Val Guiers comprend précisément :

- Pour l'Axe 1 - Etudes :** Le suivi opérationnel d'aménagements (ex. Voie verte du Guiers à S^t Genix-les-Villages), l'appui possible à la commune de S^t Genix-les-Villages pour la réalisation de son Plan de Mobilités de Centre-bourg, la réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur le linéaire de la RD1006 traversant la Zone commerciale La Baronnie à Pont de Beauvoisin complétée par un diagnostic des dessertes internes à la Zone (sous réserve de validation).
- Pour l'Axe 2 - Services :** L'acquisition de 14 Vélos à Assistance Electriques classiques (VAE), 2 VAE allongés (avec ensemble d'accessoires vélos et équipements de protection) et le déploiement d'un service de mise à disposition de Vélos à assistance électrique aux habitants sous la forme d'une campagne test de 6 mois en 2023 ;
- Pour l'Axe 3 - Animations :** Le déploiement d'une diversité d'ateliers vélo à destination des habitants de la CC sur sollicitations des communes, associations et structures locales, notamment dans le cadre d'événementiels locaux ; le

déploiement du Défi des écoliers en 2023-2024 pour toucher les plus jeunes, la conception et l'édition d'un Guide Réflex Vélo comme outil de sensibilisation et enfin le possible appui au Plan de Mobilité de la Zone d'activité La Baronnie.

4. **Pour l'Axe 4 - Ingénierie** : Appui du chargé de mission auprès des collectivités du territoire pour la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur d'infrastructure : cahier des charges, suivi AMO, communication, outils d'évaluations ; Diagnostic et soutien à l'équipement des établissements scolaires et services publics en stationnements vélo, appui au déploiement des animations sur le territoire, etc.

Il est proposé d'autoriser le SMAPS à déployer les actions du programme Avelo2 inscrites sur le territoire de la CC Val Guiers et en partenariat avec les communes et EPCI concernés par ces actions.

Le Président rappelle que le schéma directeur cyclable intègre un certain nombre d'aménagements structurants à opérer sur le territoire de la CC Val Guiers. Parmi eux figure la sécurisation des modes doux sur la RD1006 traversant la Zone commerciale la Baronnie à Pont de Beauvoisin.

Précisément il est envisagé la réalisation d'une étude avant-projet comprenant 3 lots : Aménagements ; Signalétique ; Paysage. Le montant des relevés topographiques pouvant être estimé à 2 000 à 3 000 euros sur la zone selon le mode de levé choisi. L'intégration possible d'un giratoire en entrée d'Intermarché en attente d'une étude AVP réalisée par l'EPCI pourra aussi être prise en compte dans le cadre de cette étude. Le montant global estimatif de cette étude peut être raisonnablement estimé autour de 15 000 euros, sans suivi de maîtrise d'œuvre.

Il est donc proposé d'engager la réalisation d'une étude pré-opérationnelle au stade Avant-Projet pour la sécurisation des modes doux (voie verte vélos et piétons) sur la RD1006 entre le giratoire d'entrée de la ZACOM La Baronnie côté Pont de Beauvoisin Savoie et la sortie de la ZA en direction S^t Béron, et d'engager le co-financement nécessaire pour sa réalisation à hauteur de 7 500 euros environ ou 50% de la dépense finale réelle TTC.

Il est proposé, pour des raisons administratives et financières, délégation au SMAPS de la Maîtrise d'ouvrage pour la seule réalisation de l'étude pré-opérationnelle de sécurisation en modes doux, avec une réalisation par la SPL Agence écomobilité Savoie-Mont-Blanc dans le cadre des accords-cadres qu'elle opère avec des bureaux d'études spécialisés et compétents.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 31 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤ **APPROUVE** le projet de convention financière portant encadrement du programme AVELO 2 et son portage par le SMAPS ;

➤ **DECIDE** de l'engagement du cofinancement global du programme Avelo2 porté par le SMAPS sur 2022-2024 ;

➤ **AUTORISE** le SMAPS à déployer les actions dans le cadre du programme Avelo2 sur le territoire de la CC Val Guiers dans la limite des crédits inscrits au BP 2023 ;

➤ **DECIDE** la réalisation d'une étude pré opérationnelle de sécurisation des modes doux sur la RD 1006, projet de rond-point pour la sécurisation de la circulation automobile, piétones et cycles au niveau de l'entrée d'Intermarché (stade ESQ, le stade AVP étant à confirmer en fonction du budget disponible pour cette étude) avec une maîtrise d'ouvrage du SMAPS et une réalisation par la SPL Agence Ecomobilité Savoie-Mont Blanc ;

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le SMAPS porteur administratif du programme Avelo2 et les subventions afférentes de l'Ademe ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures correspondantes ;

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 03/08/2023,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN



A handwritten signature in blue ink, corresponding to Georges Cagnin, the secretary of the meeting.